



11. RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Que veut accomplir l'UE ?

Renforcer la capacité institutionnelle et administrative à tous les niveaux et dans tous les domaines tout en promouvant les principes de bonne gouvernance.

Comment ?

En investissant dans les **capacités institutionnelles**, dans l'efficacité de l'administration et des services publics et dans la capacité des acteurs **à se mobiliser pour des réformes**.

Comment les montagnes peuvent-elles contribuer ?

Les géographies particulières des montagnes ne correspondent pas nécessairement aux frontières administratives, qu'elles soient européennes ou nationales - ou même régionales. De nombreuses zones de montagnes sont aussi des régions frontalières. Leur gouvernance nécessite une approche spécifique et une organisation efficace de l'administration publique. Les formes de gouvernance qui ont été expérimentées dans les zones de montagne peuvent apporter des leçons utiles à d'autres zones.

Par exemple, il existe des programmes opérationnels interrégionaux pour les massifs de France, tels que le [Massif Central](#), ou le [Massif des Alpes](#). Un autre exemple est le plan de soutien des économies de montagnes dans les Pyrénées, qui opère dans un contexte pluri-fonds. Dans plusieurs zones de montagne en Italie, le développement intégré a été mis en œuvre de manière réussie. En fait, les exemples sont trop nombreux être cités !

De quoi les montagnes ont-elles besoin afin de contribuer ?

Afin d'améliorer la capacité des institutions à mettre en œuvre des politiques positives pour les montagnes, celles-ci ont besoin :

- d'une **approche fondée sur des données factuelles**, élaborées à une **échelle appropriée** et utilisant des indicateurs cartographiés à cette échelle ;
- d'une approche ascendante respectant les principes de **partenariat** et de **subsidiarité** : tous les acteurs doivent participer au processus de développement, de mise en œuvre et de suivi des politiques ;
- d'une gouvernance spécifique permettant **une approche intégrée** du développement :
 - une meilleure coordination entre les **différents départements administratifs**. Une meilleure **coordination entre les différents niveaux de gouvernance**, c'est-à-dire une gouvernance multi-niveaux : nationale, macro-régionale, régionale, infrarégionale, zones fonctionnelles, locale.
 - La région de la Lombardie et la Province de Sondrio (Italie) ont promu un « plan territorial régional pour la moyenne et haute Valteline » avec l'objectif de promouvoir une voie de forte intégration et participation, en essayant d'encourager un développement territorial équilibré à travers une synergie efficace entre le développement économique et la durabilité environnementale.
 - **des stratégies macro régionales** à l'échelle des Massifs (par ex. les Alpes), dans les cas où elles peuvent apporter une meilleure orientation et coordination des politiques mises en œuvres par diverses autorités.

- de développer la **participation formelle des jeunes dans les stratégies de développement de politiques et dans les organes de décision** :
 - En [Ecosse](#) et en [Norvège](#), les jeunes sont formellement représentés par un conseil des jeunes. Le conseil des Highlands offre même un poste de jeune représentant rémunéré durant un an dans le conseil local, ce qui permet aux jeunes d'exprimer leurs idées lors des processus de prise de décisions.
 - Dans les Alpes, un [Parlement des jeunes de la Convention Alpine](#) a été créé.
 - En Rhône-Alpes (France), "[Montagne 2040](#)" a été lancée en 2011 pour engager des jeunes à discuter sur l'avenir des zones de montagne dans leur région.

